

Non titulaires : confusion ou marche arrière ?



Au cours de l'émission télévisée à laquelle il participait le 25 janvier 2010, en réponse à un collègue contractuel en lycée professionnel, le Président de la République s'était déclaré **"tout à fait prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels"**.

Pour nous, titularisation est un terme clair dépourvu de toute ambiguïté qui doit déboucher sur l'adoption d'un plan de titularisation. C'est d'ailleurs pour discuter du contenu de ce plan que l'intersyndicale du second degré a demandé audience au Ministre.

Ce n'est visiblement pas ce qu'a entendu le nouveau ministre du Travail, toujours en charge de la Fonction publique. En effet, Éric WOERTH vient d'annoncer le dépôt d'un projet de loi destiné à **"améliorer la gestion des non-titulaires"**.

Même si le sujet est important, **ce projet de loi ne saurait tenir lieu de mise en œuvre de la promesse présidentielle.**

Une promesse dont la tenue engage la crédibilité du Président de la République.



Mise en œuvre du socle commun

Pour la mise en œuvre du socle commun au collège, la mission d'information de l'Assemblée nationale a émis 18 propositions, entre autres l'instauration de la bivalence pour les enseignants ou encore le remplacement, dès 2012, du Diplôme National du Brevet par une attestation de compétences.



Selon les députés, les difficultés du collège, **« inefficace ou relativement inefficace pour près de trois quarts des élèves », « lieu de souffrance »** aussi bien pour les élèves que pour les professeurs, car **« il est synonyme d'exclusion scolaire »**, expliquent celles du socle commun à exister.

Les députés souhaitent l'instauration d'un **« continuum »** école - collège et une refonte des cycles, à savoir la création d'un cycle de quatre classes allant du CE2 à la 6ème.

A terme, ils estiment que **le temps de présence de tous les enseignants du second degré au collège devra être augmenté.**

Le danger potentiel de certaines de ces propositions n'échappera à personne.

Nous les combattons résolument.

Profil des jeunes enseignants



Selon une enquête du service « Éducation et formation » du ministère, le profil des jeunes enseignants a fortement évolué.

La motivation principale des nouveaux professeurs est avant tout liée à l'attrait pour une discipline qu'ils affectionnent.

Le fait de « transmettre des savoirs et des connaissances » vient en deuxième position pour un tiers des candidats, suivi par « l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée ».

« Le contact avec les élèves » n'arrive qu'en quatrième choix.

Presque tous considèrent que l'enseignement était



le débouché principal de leurs études, surtout pour les candidats en lettres et en anglais.



Certains enseignants disent clairement qu'ils ont choisi l'enseignement pour « éviter le chômage », par défaut ou parce qu'il n'y avait « pas d'autres débouchés professionnels ».

Six candidats sur dix jugent le salaire peu attractif et quatre candidats sur dix considèrent que le métier d'enseignant a perdu de son prestige.

La majorité des jeunes professeurs craint d'être nommée dans un établissement difficile et loin de son lieu de résidence, et ils sont 90% à penser que leur métier est un **métier à risques**.

Enfin, la moitié d'entre eux estime que la réussite de tous les élèves est un objectif que l'on peut atteindre, mais dans une école transformée...

Voie technologique

En réaction contre le projet de réforme des lycées, concernant à présent la voie technologique, le SNCL-FAEN et diverses autres organisations syndicales ont fait parvenir à la presse le communiqué que vous trouverez ci-contre :



Communiqué de l'intersyndicale SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'Action, SUD Education, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN et SNFOLC
Le 1^{er} avril 2010

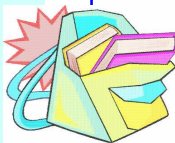
Absentéisme scolaire

Dans son intervention télévisée du 24 mars 2010, le Président de la République a dit vouloir « mener une guerre sans merci contre le décrochage scolaire », ajoutant : « L'absentéisme scolaire est un fléau. La responsabilité des parents doit être engagée, les conséquences sur les allocations familiales doivent être effectives ».



responsabilité des parents doit être engagée, les conséquences sur les allocations familiales doivent être effectives ».

Le Président a par ailleurs déclaré que « les jeunes qui ne peuvent pas suivre une scolarité dans un établissement scolaire seront placés dans des établissements spécialisés et feront l'objet d'un accompagnement scolaire spécifique ».



A suivre donc ...

Voie technologique : encore une réforme qui va à l'encontre des personnels et de la réussite des élèves.

Après la réforme de la voie professionnelle, celle de la seconde générale et technologique et celle de la voie générale, le ministre de l'Éducation Nationale propose aujourd'hui au Conseil Supérieur de l'Éducation une réforme des séries technologiques industrielles, de laboratoires et d'arts appliqués.

Elle est sous-tendue par les mêmes principes :

- diminution des horaires disciplinaires (essentiellement dans les disciplines technologiques),
- imposition d'un tronc commun pour les disciplines générales,
- mise à disposition des établissements d'un volant d'heures globalisées pour les travaux pratiques, travaux dirigés et travail en groupes restreints et choix de leur répartition par les conseils pédagogiques,
- introduction de 2 heures d'accompagnement personnalisé,
- réduction du taux d'encadrement.



Tout en affichant une rénovation de la voie technologique, le projet, en fait, organise l'effacement de sa spécificité et va forcer nombre d'enseignants à envisager des reconversions.

Pourtant, les jeunes qui suivent ces formations sont attachés aux pédagogies qui y sont développées et les enseignants se sont prononcés pour le maintien et le développement de ces séries.

Après le vote négatif du Comité Interprofessionnel Consultatif, le ministre doit renoncer à ce projet de réforme et ouvrir la discussion sur de nouvelles bases intégrant plus de démarches technologiques, plus de travail en groupes à effectifs réduits en ateliers et laboratoires.

Les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT-Educ'Action, SUD, SNALC, SNCL et SN-FOLC n'acceptent pas ces choix ministériels, inscrits dans la recherche de suppressions de postes et de réduction de l'emploi public. Elles dénoncent l'atteinte portée à l'offre de formation et la dégradation des conditions d'exercice des personnels.

Elles appellent les personnels à poursuivre et amplifier la mobilisation dans les établissements contre ce nouveau projet et contre les réformes de la voie générale et professionnelle, de l'autonomie des établissements et contre les conditions d'accueil des stagiaires lauréats des concours de recrutement.

